

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-3-1-1

Séance du vendredi 20 février 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES ELEVEURS D'ANIMAUX DE BASSE-COUR DE COLMAR ET ENVIRONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à titre exceptionnel, une subvention de 800 € à l'association des éleveurs d'animaux de basse-cour de COLMAR et environs pour l'organisation de son exposition nationale d'aviculture les 6 et 7 septembre 2008 à la salle polyvalente de HOUSSEN.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'opération 2009-J718-9999, chapitre 65 – nature 6574 - fonction 021.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions